



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**CHARTRES METROPOLE**  
**Conseil Communautaire**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS**

*Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux*

**Séance du 9 février 2017**

**DGA Services urbains et environnementaux**

**DELIBERATION N°CC2017/202**

**Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement - Contrat global "cycle de l'eau"**

**Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 103**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 09 février à 20h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Hémicycle du Conseil Départemental, sous la présidence de M. Christian PAUL-LOUBIERE, 1er Vice-Président.

**Présents : 76**

Date de convocation : 03/02/2017

**Votants : 95**

Etaient présents : M. Nicolas ANDRE, M. Philippe BARAZZUTTI, M. William BELHOMME, M. Alain BELLAMY, Mme Nora BENCHEHIDA, Mme Josette BERENFELD, M. Alain BOIRET, M. Guillaume BONNET, Mme Monique BOUDET, M. Vincent BOUTELEUX, M. Loïc BREHU, M. Jean-Claude BRETON, Mme Josette BRUN-BESSON, M. Michel CHARPENTIER, M. Jean-Jacques CHATEL, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Eric CHEVEE, Mme Corinne COME, Mme Martine DEGRAIN, Mme Hélène DENIEAULT, M. Thierry DESEYNE, Mme Karine DORANGE, Mme Jacqueline ELAMBERT, Mme Josette FAVEROT, M. Jackie FERRE, Mme Brigitte FRANCHET, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Didier GARNIER, M. Jacky GAULLIER, M. Christian GIGON, Mme Christine GOIMBAULT, M. Fabrice GOUIN, M. Daniel GUERET, M. Michel GUERIN, Mme Karine HEBERT, Mme Claudine HERVET-JANNIN, M. Jean-Guy LAMBERT, M. Stéphane LANTZ, M. Hervé LE NOUVEL, M. Marc LECOEUR, Mme Maryse LEGRAND, M. Jean-François LELARGE, Mme Martine LEMAIRE, Mme Annick LHERMITTE, Mme Annick MARCETTEAU, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Daniel MERCIER, Mme Sophie MILON-AUGUSTE, M. Jean-François MORIZEAU, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, M. Dominique PETILLON, M. Jean-Pierre PICHARD, Mme Mylène PICHARD, Mme Martine PICHON, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, M. Serge POUGET, M. Michel PREVEAUX, Mme Josiane SAISON, Mme Annie SAMZUN, M. Bernard SERVIN, M. Dominique SOULET, M. Mickaël TACHAT, M. Michel TEILLEUX, M. Claude THEIL, M. Michel THOMAS, M. Willy TICOT, Mme Sandrine TOROK, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Isabelle VINCENT.

*"Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, en application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative."*

Etaient représentés : M. Gérard BESNARD par pouvoir à Mme Christine GOIMBAULT, Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à M. Daniel GUERET, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU par pouvoir à M. Jean-Guy LAMBERT, M. Dominique BLOIS par pouvoir à M. Alain BELLAMY, Mme Lydia JOUANNE par pouvoir à M. Jean-François LELARGE, M. Patrice FEILLU par pouvoir à Mme Hélène DENIEAULT, M. Emmanuel LECOMTE par pouvoir à M. Willy TICOT, Mme Martine CABAILH-CIRET par pouvoir à Mme Annie SAMZUN, Mme Catherine PEREZ par pouvoir à M. Bertrand MASSOT, Mme Estelle COCHARD par pouvoir à Mme Nora BENCHEHIDA, M. Jean-Marc CAVET par pouvoir à M. Christian PAUL-LOUBIERE, Mme Aline ANDRIEU par pouvoir à M. Daniel MERCIER, M. Jean-Pierre GORGES par pouvoir à M. Franck MASSELUS, Mme Elisabeth BARRAULT par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, M. Alain MALET par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Alain PIERRAT par pouvoir à M. Loïc BREHU, M. Jean-Maurice DUVAL par pouvoir à M. Michel TEILLEUX, Mme Dominique DUTARTRE par pouvoir à Mme Karine DORANGE, M. Patrick LEFRANCOIS par pouvoir à M. Michel THOMAS.

Etait excusé : M. Benjamin ROBERT.

Etaient absents : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, Mme Sarah CHARRE, Mme Françoise FERRONNIERE, M. David LEBON, M. Pascal LECLAIR, Mme Sandra RENDA, M. Thierry ROY.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Hélène DENIEAULT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée e pour remplir cette fonction qu' elle a accepté. Bernard ORTS, Directeur Général des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Du registre des délibérations du Conseil de Chartres Métropole a été extrait ce qui suit :

M. BELLAMY expose,

Depuis 2011 le territoire de Chartres métropole s'est agrandi à plusieurs reprises, conduisant à mener une réflexion approfondie sur l'organisation des compétences liées au cycle de l'eau : de la gestion de la ressource en eau jusqu'à la préservation de la rivière, de l'alimentation en eau potable au traitement des eaux usées et des eaux pluviales. C'est ainsi que le conseil communautaire a prescrit, en 2013, la réalisation d'un schéma directeur de l'eau, qui doit permettre à la collectivité d'avoir une vision cohérente et de long terme sur l'organisation de ses compétences liées à l'eau et des moyens à consacrer pour répondre aux enjeux de développement de son territoire.

Au travers d'un diagnostic patrimonial et de fonctionnement très détaillé, les études se sont d'abord attachées à définir les enjeux principaux, c'est-à-dire ceux qui constituaient un frein à un développement harmonieux, ou un risque. A partir de ces enjeux le schéma directeur permet d'élaborer une stratégie avec des objectifs, des moyens et des délais pour y répondre.

### **Le schéma directeur de l'eau :**

La logique du partage de la ressource entre communes voisines est ancienne, néanmoins la situation de la sécurisation de l'approvisionnement est assez contrastée sur l'agglomération.

La croissance prévisible des besoins et des aléas chroniques sur certaines ressources, comme la prise d'eau dans l'Eure, pourraient compromettre à terme l'alimentation des communes urbaines de l'agglomération. Il apparaît dès lors indispensable d'élargir la base de son approvisionnement. Dans le sud et l'ouest de l'agglomération des tensions existent déjà du fait de la dégradation progressive de la qualité de l'eau des forages exploités.

Sur ces deux secteurs, le déficit de production, à l'horizon 2035, est estimé à 10 000m<sup>3</sup>/j.

A contrario les secteurs de l'est et du nord de l'agglomération, bénéficiant d'un contexte hydrogéologique favorable, disposent de forages de qualité et productifs.

L'orientation proposée dans le schéma directeur est à moyen terme de se doter d'une capacité supplémentaire de production de 500m<sup>3</sup>/h, soit 10 000m<sup>3</sup>/j. Elle sera répartie entre une meilleure mobilisation des ressources existantes et la recherche de nouveaux forages dans des secteurs réputés plus productifs et mieux préservés. Pour acheminer l'eau dans les secteurs en tension ou de qualité dégradée, le schéma prévoit le développement d'interconnexions complémentaires au système dense existant.

En complément, et dans le souci de réduire la pression exercée sur la ressource, que provoquent les fuites du réseau de distribution, le schéma préconise de viser un objectif de renouvellement des canalisations de 1% du linéaire par an, contre aujourd'hui de 0,4%.

Le programme d'action qui en découle est évalué à 29,9M€, d'investissements nouveaux, pour les actions de sécurisation de l'approvisionnement en eau et à 3,5M€ l'effort annuel à consacrer à la gestion du patrimoine.

### **Le schéma directeur de l'assainissement :**

Le paysage de l'assainissement est beaucoup plus morcelé. L'approche intercommunale est ancienne pour la zone urbaine. Elle se concrétise notamment par la mise en service de la nouvelle grande station d'épuration de la mare Corbonne à Mainvilliers.

C'est par contre une logique « communale » qui caractérise l'assainissement des autres communes, à quelques exceptions près. Il en résulte un parc de stations vieillissantes et obsolètes, incapable de répondre aux besoins de développement des communes. Les taux d'eau claire parasite arrivant en station, majoritairement supérieurs à 30% et dépassant les 40% pour une douzaine de communes, traduit le même état de vétusté des réseaux de collecte.

La fragilité du milieu, c'est-à-dire de l'Eure et plus particulièrement de la Roguette, est à prendre particulièrement en considération.

Enfin il est apparu que les zonages d'assainissement n'avaient, pour la plupart, pas été mis en œuvre, que ce soit pour l'extension des réseaux en secteur collectif, ou la réhabilitation des assainissements individuels pour le non collectif (ANC). Parmi les raisons à cela on peut citer le niveau d'aide financière qui a été divisé par deux passant de 80% pour une station il y a 10ans à 40% aujourd'hui, voir zéro pour les unités de moins de 2 000 équivalent habitant.

Le schéma directeur proposé est articulé autour de quatre thématiques répondant aux enjeux identifiés.

La thématique principale est la réorganisation de l'épuration autour de la nouvelle station d'épuration de la mare Corbonne. La cible ainsi définie, le schéma préconise de supprimer, à moyen terme, les stations dont l'impact est le plus important pour le milieu et de façon systématique, celles rejetant dans la Roguette. Deux pôles de traitement intercommunaux sont confortés (stations de la Taye et Thivars).

Un programme de travaux de réduction des eaux claires parasites ou d'origine météorique constitue la réponse à ces deux thématiques.

L'enjeu, lié à la préservation du milieu, est celui de la desserte en assainissement collectif des zones d'habitations qui sont dépourvues de réseau de collecte.

Le schéma directeur de l'assainissement a actualisé les coûts de l'extension des réseaux dans les zones classées en assainissement collectif au titre d'un plan de zonage approuvé. Il préconise d'engager la concertation pour redéfinir une priorisation des extensions de réseau en tenant compte du développement harmonieux des communes concernées, des enjeux environnementaux et de la capacité de la collectivité à engager les travaux.

Il conviendra de réviser les zonages d'assainissement conformément aux choix qui auront été faits.

Enfin, comme pour l'eau potable, le schéma préconise de revoir l'objectif d'amélioration du patrimoine du réseau de collecte en portant à 0,8% le linéaire annuellement renouvelé, par rapport à un niveau actuel de 0,4%.

En terme de moyens, le programme d'actions pour les eaux usées a été évalué 22,5M€ d'investissements nouveaux à réaliser sur une période de 15ans pour mettre à niveau l'épuration, réduire les arrivées d'eau claire parasite.

L'enveloppe nécessaire, pour la mise en œuvre du zonage d'assainissement, sera arrêtée au terme de la révision du zonage d'assainissement.

L'effort annuel à consacrer à la gestion patrimoniale est évalué à 2,6M€.

### **Le contrat global « cycle de l'eau » :**

Ce schéma constitue la vision stratégique en matière d'eau et d'assainissement de l'agglomération, il accompagne son développement, limite la pression exercée sur la ressource et apporte une réponse ambitieuse pour la préservation des cours d'eau.

Son adoption permettra à la collectivité d'engager les discussions avec les agences de l'eau en vue d'inscrire un programme d'actions pluriannuelles dans un contrat global et de s'assurer ainsi, dans la durée, de leur concours financier. Ce contrat a également l'ambition de regrouper le financement de l'ensemble des actions menées par Chartres métropole en faveur du cycle de l'eau (dont la gestion de l'Eure, la lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages, la gestion des milieux aquatiques et la protection contre l'inondation, la gestion du ruissellement et des eaux pluviales).

Avis Favorable de la commission Services Publics Environnementaux réunie le 1 février 2017

Avis Favorable de la commission Finances et Prospective réunie le 2 février 2017

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 11 abstentions**

**APPROUVE** les orientations stratégiques du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

**SOLLICITE** les agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne pour la mise en place d'un contrat global regroupant le programme d'action préconisé par le schéma directeur et l'ensemble des actions menées en faveur du cycle de l'eau

Date d'envoi en préfecture : 13/02/2017

Date de retour préfecture : 13/02/2017

Identifiant de télétransmission :

Pour expédition certifiée conforme,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Bernard ORTS

